

**AVENANT N°1 à la  
CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES  
DANS LE CADRE DE L'EMPLOI PARTAGÉ DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération le Cotentin dénommée ci-après CAC, sise 8 rue des Vindits - Cherbourg-Octeville - 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, représentée par son président, Monsieur Jean Louis VALENTIN,

ET

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin dénommée ci-après CeC, sise place NAPOLEON, B.P 808 - Cherbourg-Octeville - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex, représentée par son maire, Monsieur Benoit ARRIVE,

**Il a été convenu ce qui suit :**

VU du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la convention de mutualisation des services dans le cadre de l'emploi partagé du directeur général des services en date du 22/12/2017

Considérant que le directeur général des services de la ville de Cherbourg en Cotentin doit, dans le cadre des transferts de compétences et de la mutualisation des services avec la communauté d'agglomération du Cotentin, prendre en charge l'animation et le management de l'ensemble des services des deux entités

Considérant que cette organisation fondée sur des objectifs de meilleure organisation des services des deux collectivités, satisfait les deux parties

Considérant qu'il convient de prolonger la convention de mutualisation des services dans le cadre de l'emploi partagé du directeur général des services à raison de 50% entre la Ville de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

**ARTICLE 1 :**

L'article 9 de la convention de mutualisation susvisée est prolongée jusqu'au terme du mandat en cours.

**ARTICLE 2 :**

Les autres articles sont inchangés

Fait en deux exemplaires originaux

Le.....

Pour la Commune de Cherbourg  
en Cotentin

Le Maire, Benoit ARRIVE

Le.....

Pour la Communauté d'Agglomération  
Le Cotentin

Le Président, Jean-Louis VALENTIN